



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 janvier 2017

Présents : Bernard MEOT, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Annick SAADA-CHAVENON, Nicolas VAIRELLES et Emmanuel NIQUET

Absent : Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS, Francisco RODRIGUES et François LORENZI (procuration à Henri MAUCHAMP)

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Secrétaire de Séance : Emmanuelle BOULEHLAIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT :**

L'approbation du compte-rendu du 15 décembre 2016, qui n'est pas prêt est remise à la prochaine séance

- **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ « Réaménagement et mise en accessibilité de la Mairie »**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la procédure d'appel d'offre en 7 lots séparés lancée le 17 novembre 2016 pour le réaménagement et la mise en accessibilité de la Mairie.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 décembre 2016 pour ouvrir les enveloppes et vérifier la recevabilité des offres. Les offres ont ensuite été analysées en détail par le Cabinet Godard et Roussel, Maître d'œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis du Cabinet Godard et Roussel pour les 7 lots et de retenir les offres des entreprises suivantes comme étant les plus avantageuses économiquement :

Lot n° 1 : Démolition - gros œuvre - espace public : Entreprise LONJARET-MUNIER domiciliée à Seurre – 21250 pour un montant de 6 178.70 € HT

Lot n° 2 : Menuiserie extérieure bois – serrurerie : Entreprise DUMONT ET BERT domiciliée à Pouilly-Sur-Saône – 21250 pour un montant de 6 858 € HT

Lot n° 3 : Menuiserie intérieure bois : Entreprise DUMONT ET BERT domiciliée à Pouilly-Sur-Saône – 21250 pour un montant de 7 064.50€ HT

Lot n° 4 : Plâtrerie – peinture : Société Doloise de Peinture domiciliée à Dole – 39100 pour un montant de 16 840.36 € HT

Lot n° 5 : Revêtement de sol : Entreprise Sia Revêtements domiciliée à Dijon – 21000 pour un montant de 3 058 € HT

Lot n° 6 : Electricité – courants faibles : Entreprise Lapierre de Broin – 21250 pour un montant de 10165.37 € HT

Lot n° 7 : Chauffage – ventilation – plomberie – Sanitaires : Entreprise PCP Services de Losne – 21170 pour un montant de 6 911 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les 7 lots conformément aux propositions du Cabinet Godart et Roussel
 - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
 - DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2017
- **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ « réaménagement d'un local en logement »**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis du Cabinet Godart et Roussel pour les 2 lots et de retenir les offres des entreprises suivantes comme étant les plus avantageuses économiquement :

Lot n° 1 : charpente - couverture : Société ATR domiciliée à Pagny-la-Ville – 21250 pour un montant de 5 617 € HT

Lot n° 2 : Plâtrerie – peinture : SARL KICK domiciliée à Berles au Bois – 62123 pour un montant de 2 191.87 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les 7 lots conformément aux propositions du Cabinet Godart et Roussel
 - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
 - DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2017
- **PRÉEMPTION D'UN BIEN SITUÉ 13 RUE TRUCHOT**

Le Maire explique qu'il a reçu de Maître Thomas Bruchon, notaire à SEURRE – 21250, une « déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme » qui concerne le bien suivant : parcelle AB 424 située 15 rue Truchot à Pagny-la-Ville d'une superficie totale de 593 m², appartenant à Monsieur Marcel BONIN, sur lequel se dresse une ancienne grange. Ce terrain, qui se trouve en bord de route est mis en vente à 8 000 €.

Depuis la vente de l'ensemble des terrains du lotissement « en barrages », la commune ne dispose plus de bien pour proposer d'autre terrain viabilisé et favoriser la construction d'habitat. En raison de l'importance des surfaces inondables, les parcelles constructibles sont rares.

La commune dispose d'un parc immobilier qui est à ce jour complètement occupé. La demande d'appartement reste forte, si bien que la commune a conventionné avec le Conseil Régional de Bourgogne pour augmenter son parc d'appartement dans le cadre du dispositif éco-village avenir. (La réhabilitation d'une annexe d'un bâtiment est en cours de réalisation pour la création d'un studio afin de répondre à cette forte demande)

Enfin, la commune de Pagny-la-Ville ne dispose pas de moyen, autre que l'immobilier locatif pour augmenter ses ressources propres. Le bâtiment proposé pourrait répondre à ce besoin et favoriser ainsi la création de petits logements sociaux.

Après l'exposé de ces motifs, le Maire propose donc au conseil municipal d'exercer son droit de préemption sur cette vente afin de monter un projet de logements locatifs supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'exercer son droit de préemption sur cette vente
- AUTORISE le Maire à signer tout document concernant cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Technoport : NOZ veut augmenter sa capacité de stockage : ainsi une enquête publique est en cours et les communes concernées devront donner leur avis sur cette extension à la fin de l'enquête publique qui se déroule du 17 janvier au 17 février 2016.
- ✓ Nouvelle bibliothèque : la peinture des étagères a été faite pendant les vacances, il faut maintenant des « bras » pour le déménagement.
- ✓ Le verger conservatoire est planté et donnera ses premiers fruits d'ici à 3 ans.
- ✓ Le dossier « bocages et paysages » a été accepté par le Conseil Régional : des acacias seront plantés en alignement au Pré d'Hées en remplacement des peupliers. Cette plantation est subventionnée par le Conseil Régional à hauteur de 70 %.
- ✓ La commune réfléchit pour planter des chênes Route de Charrey en 2017-2018
- ✓ Les peupliers devant chez Monsieur Carles pourraient être coupés

La séance est levée à 20 h 45

A Pagny-la-Ville, le 06 février 2017.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.